

Syndicat DEPART

Compte-rendu du Comité syndical du 24 septembre 2019

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le mardi 24 septembre 2019 à 18h30 à Y Schools à Troyes, après avoir constaté que le quorum était atteint. Monsieur Fabrice ANTOINE, Maire de Champignol-lez-Mondeville, est désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance sont les suivants :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2019
2. SCoT des Territoires de l'Aube : point sur la procédure
3. Proposition de modification des statuts
4. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT à Metz
5. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme
6. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2019 (rapport 2019-09-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 20 mai 2019, consacrée notamment à une décision modificative au budget 2019, au bilan de la concertation menée dans le cadre du SCoT des Territoires de l'Aube, et à l'arrêt du projet de SCoT. Le rapport est adopté à l'unanimité.

2. SCoT des Territoires de l'Aube : point sur la procédure

Suite à la séance en comité syndical du 20 mai 2019, au cours de laquelle le projet de SCoT a été arrêté à l'unanimité, la phase de consultation du SCoT par les collectivités et personnes publiques associées a été lancée fin juin. Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique que la réception des avis est encore en cours, jusqu'au terme de la procédure des trois mois de consultation (fin septembre). L'ensemble des avis réceptionnés sera annexé au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique sur le projet de SCoT devrait se dérouler de la fin octobre à la fin novembre. Le dossier sera consultable aux sièges du syndicat DEPART et des 9 EPCI membres, ainsi que par voie dématérialisée. La commission d'enquête, désignée par le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, tiendra plusieurs permanences afin de recueillir les observations du public, dans chacune des intercommunalités membres dans un souci de proximité géographique pour l'ensemble des habitants du SCoT. Davantage de précisions sur les dates et lieux de l'enquête seront prochainement disponibles sur le site internet du syndicat et feront l'objet de mentions dans la presse locale.

Une fois l'enquête terminée et le rapport et conclusions de la commission d'enquête reçus, le syndicat DEPART pourra procéder à d'éventuels ajustements du document pour tenir compte des avis émis pendant la consultation et des remarques formulées durant l'enquête publique. L'approbation finale du SCoT par délibération du comité syndical est prévue début 2020.

Les deux prochains comités syndicaux sont ainsi début janvier 2020 pour statuer sur les avis et observations, et début février 2020 pour approuver le SCoT.

L'assemblée prend acte de ces informations.

3. Proposition de modification des statuts (rapport 2019-09-02)

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR expose à l'assemblée la proposition de modification de l'article 5 des statuts du syndicat DEPART, dans le souci de faciliter le fonctionnement des instances.

Les modifications proposées portent sur trois points :

- pour une représentation proportionnelle à la population, chaque EPCI est représenté par 3 délégués titulaires (*non plus 6*) ;
- ainsi que par 1 délégué titulaire supplémentaire par tranche entière de 5000 habitants (*non plus 2500*) ;
- par ailleurs, pour plus de souplesse, chaque EPCI désigne au minimum 3 délégués suppléants (*non plus un nombre égal au nombre de titulaires*).

Cette modification ferait ainsi passer le nombre total de délégués titulaires de 134 à 74, avec entre 4 et 6 délégués par communauté de communes (*entre 8 et 13 aujourd'hui*) et 37 délégués pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole (*56 aujourd'hui sachant qu'elle pouvait en désigner jusqu'à 78*). L'analyse réalisée sur les deux dernières années de comités montre que ces chiffres correspondent à la réalité des présents.

Monsieur Denis MAILIER, Maire d'Avant-les-Ramerupt, et Monsieur Marcel CEUNEBROUCKE, Maire de Magnicourt, expriment leurs craintes quant à une sur-représentation de l'agglomération troyenne par rapport aux autres territoires au sein du comité.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que la règle limitant la représentativité de Troyes Champagne Métropole à 50 % des sièges reste inchangée et permet de garantir les équilibres entre territoires urbains, périurbains et ruraux, et ce malgré le poids démographique et financier que représente la communauté d'agglomération au sein du syndicat.

Monsieur Bruno DEZOBRY, Maire de Vallentigny, note que la modification proposée induit un nombre de délégués titulaires pour la communauté de communes des Lacs de Champagne qui peut paraître limité pour les échanges et les débats.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique que la modification proposée permet aussi à chaque EPCI de désigner un nombre de délégués suppléants « à façon », afin de faciliter la participation de l'EPCI aux instances ainsi que le partage des informations.

Monsieur Alain HUBINOIS, Maire de Barberey-Saint-Sulpice, demande si toutes les communes sont représentées au sein du comité.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le comité est constitué des représentants de ses 9 EPCI membres, et qu'un fonctionnement avec un comité qui serait composé de 352 délégués titulaires n'est pas envisageable.

Monsieur Jean-Jacques LAGOGUEY, Maire de Chaudrey, propose de porter le seuil de la tranche de population prise en compte pour le calcul à 10 000 habitants, avec un minimum de 5 délégués pour les communautés de communes, afin de limiter le poids de l'agglomération par rapport aux territoires ruraux.

Monsieur Olivier JACQUINET, Président de la Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne, rappelle le poids démographique de Troyes Champagne Métropole, qui est de 66 % de la population du syndicat, alors que son nombre de sièges est limité à 50 %. Il note que cette règle constitue une caractéristique historique du syndicat DEPART et forge depuis toujours son identité, en

permettant une représentativité équilibrée au sein de son assemblée entre tous les territoires qui composent son périmètre.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL note que le Président de Troyes Champagne Métropole François BAROIN n'a jamais questionné cette règle, dans le respect des équilibres entre tous les territoires.

Monsieur Gilles MANGEZ, Maire-adjoint de Saint-Germain, fait remarquer que la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole est composée aux deux tiers de communes rurales.

Madame Christine THOMAS, Adjointe à la Ville de Troyes, ajoute que l'ADN de Troyes Champagne Métropole est aujourd'hui la mixité territoriale, et que la communauté d'agglomération ne peut plus être considérée comme une entité urbaine.

Monsieur David LELUBRE, Président de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube, rappelle que les règles de représentativité au sein du syndicat DEPART ont été portées à la connaissance des différents EPCI de manière complètement transparente au moment de leurs adhésions, et qu'elles ont toujours été partagées.

Il indique également que les deux dernières années ont été consacrées à un travail intense d'élaboration du SCoT nécessitant la tenue régulière et fréquente de comités syndicaux et de réunions, mais qu'à partir de 2020, le rythme serait différent avec l'entrée dans la phase de mise en œuvre et de suivi du SCoT, ne nécessitant plus une assemblée aussi importante.

Monsieur Denis MAILIER, Maire d'Avant-les-Ramerupt, juge la réduction proposée trop importante et ne pense pas que cette modification résoudra les problèmes de quorum.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL indique que dans l'histoire du syndicat DEPART, un fonctionnement avec une assemblée plus réduite a déjà été expérimenté et n'avait jamais posé de problème de fonctionnement ou de quorum.

Il confirme les propose de Monsieur David LELUBRE sur la diminution du nombre de séances de l'assemblée dans les années à venir, dans le cadre d'un fonctionnement plus classique une fois la phase d'élaboration du SCoT aboutie.

Le rapport est mis au vote par Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR. Il est adopté à la majorité avec 1 abstention et 3 voix contre.

4. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL dresse un retour synthétique des Rencontres nationales des SCoT (RNS), qui se sont tenues à Metz du 26 au 28 juin et auxquelles trois élus du syndicat ont pu se joindre : Madame Christine THOMAS, Adjointe à la Ville de Troyes, Monsieur Roger BATAILLE, Maire d'Érvy-le-Châtel, et Monsieur Geoffrey GODIN, Conseiller municipal de Messon.

Rendez-vous annuel organisé par la Fédération nationale des SCoT, les RNS font interagir et se rencontrer divers acteurs et partenaires techniques autour d'une thématique spécifique. La thématique volontairement transversale choisie cette année, « Transitions », a permis d'aborder les évolutions en cours aussi bien environnementales et climatiques qu'économiques, énergétiques, sociales, ou encore démocratiques. Les RNS ont cette année encore rencontré un vif succès avec près de 350 participants.

Madame Christine THOMAS fait part de sa grande satisfaction à avoir pris part à ces rencontres, et évoque une intervention l'ayant plus particulièrement marquée, celle du Maire de Nevers Monsieur Denis THURIOT, dont le témoignage démontrait une volonté affirmée de ne pas s'appesantir sur les difficultés de son territoire, caractérisé par un déficit constant de sa population depuis plusieurs années, mais de valoriser les richesses et les atouts locaux à travers une vision stratégique à long terme.

Elle met également en avant l'intérêt de ces rencontres pour nouer des relations particulières avec d'autres SCoT et favoriser les échanges et retours d'expériences.

Monsieur Roger BATAILLE relaye à son tour la grande qualité des intervenants présents et la mise en avant du thème du développement durable à un niveau national, encourageant de nouveaux modèles économiques au niveau local (économie circulaire, écologie industrielle...).

Il souligne également l'émotion partagée lors de l'intervention du « grand témoin » de ces rencontres, Cyril DION (écrivain, poète, co-réalisateur du film Demain et co-fondateur du mouvement Colibris).

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL informe le comité syndical de la publication récente du « Panorama des SCoT 2019 » réalisé par la Fédération nationale des SCoT. Ce document permet de visualiser via une cartographie la couverture en SCoT du territoire français, mais aussi de dresser un comparatif des SCoT en termes de méthode, de moyens et de délais, relatif à leur élaboration et révision. A ce titre, le SCoT des Territoires de l'Aube fait figure d'exception, ayant été révisé-élaboré sur 2 années lorsque la moyenne nationale s'établit à 7 ans et 8 mois.

Le Panorama des SCoT 2019 sera mis en ligne sur le site internet du syndicat DEPART.

5. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme

Une information est faite à l'assemblée sur les dernier avis émis par le syndicat DEPART sur les projets, plans et programmes soumis à consultation : PLU intercommunal de Vendevre-Soulaines, PLU de Mergéy (2e arrêt), Carte communale de Dierrey-Saint-Pierre, PLU de Sommeval, SCoT du Pays de Chaumont et PAPI de la Seine troyenne et supérieure.

Madame Claudie LEITZ informe que l'ensemble de ces documents a reçu un avis favorable du syndicat, parfois assorti de réserves ou de recommandations, afin de consolider certaines orientations ou de sécuriser leur écriture juridique. Il est précisé que le syndicat procède à l'analyse des documents au regard des SCoT actuellement en vigueur (SCoT de la région troyenne et SCoT du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient), mais également vis à vis des orientations du futur SCoT des Territoires de l'Aube, et ce à titre de conseil, afin d'éviter aux collectivités d'engager une nouvelle procédure après l'approbation du SCoT pour se mettre en compatibilité avec le futur document.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement l'assemblée et clôture la séance.